

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 20/02/2025

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de février à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à André SERIN, Eric HOULES à Monique ALIÈS, Michel LEBLOND à Francis CULIE, Jean MILESI à Cyril TOUZET, Patrick ROQUES à Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Philippe SABATHIER à Michelle FONTANILLES, Jean-Claude TOUREL à Albert BOUSQUET

Absents excusés : Hélène CHICO ROS, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET, Bernard VIALA

Absents : Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20250227_013

Objet : Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – attribution du Lot n° 9 CVC
Plomberie

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération N° 20200130_007 en date du 30 janvier 2020 portant adhésion au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération N° 20200730_107 en date du 30 juillet 2020 approuvant le transfert du marché de programmation architecturale relatif au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20201217_177 en date du 17 décembre 2020 portant constitution du jury pour le concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20210325_054 en date du 25 mars 2021 portant lancement de la phase 2 (offres) du concours de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20211125_162 en date du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20220727_102 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission géotechnique G2 PRO,

Vu la délibération N° 20220727_103 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC),

Vu la délibération N° 20220727_104 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS),

Vu la délibération N° 20220727_105 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission contrôle technique (CT) et attestation handicapés,

Vu la délibération N° 20230427_051 en date du 27 avril 2023 créant une autorisation de programme pour la restructuration du Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20230726_107 en date du 26 juillet 2023 validant la phase PRO, et les échéances à venir,

Vu la délibération N° 20230726_119 en date du 06 septembre 2023 validant le plan de financement,

Vu la délibération N° 20240725_106 en date du 25 juillet 2024 attribuant le marché de travaux pour le réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès – construction d'un bâtiment d'accueil,

Vu la délibération N° 20240725_107 en date du 25 juillet 2024 approuvant le plan de financement,

Vu la délibération N° 20240919_122 en date du 19 septembre 2024 attribuant le lot n° 5 du marché de travaux pour le réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès – construction d'un bâtiment d'accueil,

Vu la délibération N° 20241219_153 en date du 19 décembre 2024 attribuant l'assurance dommage – ouvrage,

Considérant la suspension de l'exécution du marché public conclu avec la SARL Billy au titre du lot n° 9 du marché de travaux de réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès, conformément à l'ordonnance du référé du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 20 décembre 2024,

Une nouvelle consultation pour le lot n° 9 – CVC Plomberie du marché de travaux de réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès a été lancée.

La consultation des candidats a eu lieu du 24/12/2024 au 31/01/2025 à 12h00.

Dans le cadre de la consultation du lot n° 9 – CVC Plomberie relative à la construction d'un bâtiment d'accueil à l'Abbaye de Sylvanès, 2 offres ont été reçues :

- CHASSAING TECHNOLOGIES : . 199 649,19 € H.T.
- BILLY : 164 986,11 € H.T.

Classement des offres :

Position Entreprise Note de l'offre /100

- 1 BILLY 86,25
- 2 CHASSAING TECHNOLOGIES 80,72

Les deux offres remises pour la présente consultation sont cohérentes, fiables et sérieuses sur les plans techniques comme financiers. Elles sont conformes aux pièces techniques et graphiques du DCE, et adaptées à l'échelle de l'opération.

Les offres et candidatures n'appelant pas à des précisions techniques supplémentaires, nous proposons à la maîtrise d'ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise BILLY.

LOTS	ENTREPRISES	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Lot n° 9 : CVC Plomberie	SARL BILLY	164 986,11 €	32 997,22 €	197 983,33 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition telle que définie ci-dessus,
- **ATTRIBUE** le lot n° 9 – CVC Plomberie relatif aux travaux de réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès – construction d'un bâtiment d'accueil à la SARL BILLY,
- **INDIQUE** que les attributions des autres lots du présent marché restent inchangés,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Monique ALIÈS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.